

## ÉDITORIAL

Marie-Cécile Naves, Vice-présidente du Think tank *Sport et Citoyenneté*



### LE SPORT, LEVIER D'INNOVATION SOCIALE

L'innovation dans les politiques publiques ne cesse d'être repensée, alors même que notre modèle social est confronté à des défis semblables à ceux de nos voisins européens : gérer les conséquences de la crise ; lutter contre les différentes formes d'inégalités ; adapter les politiques sociales à la transformation des modes de vie, à l'émergence de nouveaux besoins ; promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie, etc.

Crédit photo : M-C Naves

Le sport, sujet transversal s'il en est, apparaît comme un terrain d'analyse propice et comme une ressource sur laquelle s'appuyer, à partir de deux perspectives.

La première est que tous les indicateurs sont au rouge quant à la pratique d'une activité physique ou sportive (APS) régulière. Les effets favorables des APS et de la réduction des temps sédentaires en matière de prévention d'un grand nombre de pathologies chroniques sont pourtant avérés par de nombreux documents et études de référence.

Or, selon les chiffres de la [dernière enquête Eurobaromètre sur le sport et l'activité physique](#) (2014), seuls 42% des Européens font régulièrement du sport ou de l'exercice physique (au moins une fois par semaine), contre 48% en 2009. Soit environ 210 millions de citoyens inactifs.

Au-delà de ces risques sur la santé, l'absence d'activité physique induit un coût économique conséquent, évalué à 80 milliards d'euros par an en Europe. Malgré cela, les décideurs politiques, en particulier au niveau local, n'ont pas pleinement conscience des enjeux, comme a pu le révéler une étude menée dans le cadre du [projet européen PASS](#) conduit par notre Think tank. Un important travail de sensibilisation reste donc à faire, à la fois sur l'urgence de la situation et sur la façon d'y répondre.

### Intégrer l'activité physique dans tous les environnements de vie

Aujourd'hui, il ne s'agit plus uniquement de faire la promotion du sport, mais bien d'intégrer l'activité physique au quotidien des citoyens. En Europe, 71% de la population vit en milieu urbain. Il est donc primordial d'adapter les aires urbaines afin qu'elles soient favorables à plus d'activité physique. Les projets visant à accroître le potentiel piétonnier des villes, à multiplier les espaces protégés pour faciliter les déplacements à vélo, à préserver ou développer les espaces verts, à proposer des équipements sportifs de proximité... sont autant d'initiatives qui, couplées à des modes de transports qui favorisent le déplacement actif, peuvent avoir un impact considérable. Ces sujets seront au cœur du [projet PACTE](#) que notre Think tank conduira ces trois prochaines avec le soutien de la Commission européenne.

### Inventer de nouveaux modèles de politiques publiques

La ministre des Sports Laura Flessel a récemment déclaré vouloir « remettre en mouvement » trois millions d'individus dans les prochaines années, en particulier ceux les plus éloignés de la pratique. Selon la ministre, « le challenge est celui de la transformation. »

### À vos agendas !

- [Grand défi Vivez Bougez.](#)  
19 mars au 15 avril,  
partout en France
- [Congrès de la Société Francophone du Diabète](#),  
20 - 23 mars 2018, Nantes
- [Congrès iCEPS, Cancer : L'efficacité des interventions non médicamenteuses](#), 23 mars 2018, Montpellier
- CNFPT, « [Environnements et santé, quelles stratégies territoriales ?](#) », 18-19 septembre 2018, Nancy

Avec le concours de la DRDJSCS Auvergne Rhône-Alpes



MINISTÈRE  
DES SPORTS

CNDS  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DU SPORT



En effet, développer la pratique sportive nécessite des dispositifs innovants alliant universalisme et ciblage car, selon le territoire de vie, le sexe, la catégorie socio-professionnelle, l'âge, le capital culturel, sans oublier l'état de santé et la confrontation éventuelle à une situation de handicap, l'incitation et l'accompagnement à rompre avec les habitudes sédentaires ne sont pas les mêmes.

Intervient alors la seconde perspective. En matière de politiques publiques, l'innovation consiste à appréhender un item de l'agenda d'une manière nouvelle, voire inattendue. Or, le sport est une porte d'entrée pour traiter différemment et efficacement les sujets de santé, d'éducation, d'employabilité, de lien social, de mixité ou encore d'inclusion. C'est ici que les connaissances et les expertises comme celles développées par l'Onaps peuvent permettre d'améliorer la performance des services publics.

L'innovation est rarement mise en place de manière descendante et uniforme. Elle surgit, souvent, de situations de contraintes. L'encourager est essentiel afin d'inventer de nouveaux modèles de politiques publiques, plus efficaces et plus efficaces, adaptées aux besoins évolutifs des populations.

## LA PAROLE EST DONNÉE À ...



Crédit photo :  
Thierry Fauchard

Ce mois-ci, rencontre avec **Thierry Fauchard**, Chargé de mission, Stratégie Sport Santé à la Mutuelle des Sportifs.

### Quel rôle peuvent jouer les mutuelles dans la dynamique « sport santé sur ordonnance » ?

A la Mutuelle des Sportifs, notre rôle premier est de rendre accessible la pratique d'activités physiques adaptées (APA) pour les publics en affection longue durée (ALD). Nous avons créé pour cela en 2015 la garantie Sport sur Ordonnance permettant la prise en charge financière de l'adhésion de nos assurés à des clubs sport-santé avec une qualité d'accueil et des compétences reconnues par les autorités.

Le deuxième rôle qui me paraît essentiel en tant qu'acteur mutualiste est l'accompagnement de nos bénéficiaires. Nous avons des services destinés à l'écoute, à l'orientation et au suivi de nos assurés. Notre service Sport sur Ordonnance est complètement dédié à l'accompagnement de nos assurés.

Enfin, nous contribuons au développement et au financement des offres sport-santé des Fédérations Sportives en nous appuyant sur le dispositif de « Prescription d'activité physique » de l'article 144 de la loi santé du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé.

Pour répondre simplement à votre question, au-delà de l'accès financier notre rôle d'accompagnement permet à une personne malade et qui se voit prescrire une activité physique (AP) de trouver où aller et vers quel professionnel se tourner. Le sport sur ordonnance est encore une offre invisible et illisible : on ne sait pas où la trouver, elle est un peu partout et un peu nulle part.

### En quoi consiste votre dispositif d'accompagnement en 5 étapes ? Qui peut en bénéficier ?

Ce dispositif existe depuis 3 ans et permet d'accompagner des personnes en difficulté vis-à-vis de l'AP, ce qui peut notamment être le cas pour des personnes malades chroniques. Les 5 étapes sont les suivantes.

Dans un **premier temps**, l'assuré doit s'engager personnellement et prendre contact avec notre plateforme téléphonique. Nous organisons un rendez-vous avec l'un de nos conseillers experts en APA qui analysera les représentations de l'AP, la motivation et l'état de santé de l'assuré et préparera la personne à la consultation de prescription.

Dans un **deuxième temps**, l'assuré a une consultation avec un médecin référent sport-santé. L'article 144 de la loi n°2016-41 a renforcé le rôle du médecin traitant et nous souhaitons nous inscrire pleinement dans ce dispositif législatif. Soit son médecin traitant est en mesure de lui prescrire de l'activité physique, soit d'autres médecins formés au sport-santé viennent l'aider dans sa démarche. Ce médecin reçoit notre assuré avec le bilan de synthèse réalisé préalablement par entretien téléphonique et sur lequel nous retrouvons les AP choisies par l'assuré qu'il validera ou non en fonction de l'état médical de l'assuré.

Il peut faire des évaluations complémentaires et se prononcer sur les limitations fonctionnelles, afin de déterminer le programme le plus adapté à cette personne et faire la prescription. L'assuré nous transmet à ce moment la prescription.

Nous arrivons à la **troisième étape** avec l'évaluation de la condition physique par un professionnel de notre réseau.

Si la personne n'est pas apte à aller dans un club dans l'immédiat - c'est souvent le cas pour des malades chroniques, des personnes déconditionnées, des personnes sédentaires - nous proposons alors d'évaluer sa capacité physique afin de lui permettre de progresser le plus rapidement possible et lui faire découvrir une offre de proximité adaptée à ses besoins.

La **quatrième étape** est le programme en tant que tel réalisé avec ce professionnel en fonction du bilan de santé et des capacités physiques. Le programme est alors élaboré en cohérence avec les recommandations des enseignants APA de notre Service Sport sur Ordonnance.

La **cinquième étape** est l'offre d'AP pérenne dans une structure labélisée sport santé que nous avons référencée sur le territoire.

### *Quels retours avez-vous de vos adhérents profitant du dispositif ?*

Nous avons beaucoup de retours extrêmement positifs sur la qualité de l'accompagnement. Le bénéficiaire a un référent dans notre service et la relation créée entre eux est très appréciée.

Ensuite, le bénéficiaire parle souvent de la sensation de mieux-être et de l'amélioration de la qualité de vie qui ressortent de la pratique d'AP.

Aujourd'hui, nous avons environ 1 500 assurés bénéficiaires de ce dispositif. Nous sommes dans une démarche dynamique donc nous devrions doubler ce nombre d'ici la fin 2018.

À la création du dispositif, en 2015, nous avons rencontré quelques difficultés liées au caractère innovant de notre offre. La loi de santé n'existait pas encore et il y avait de nombreuses interrogations. Il est important de préciser que seules les personnes assurées par la garantie Sport sur Ordonnance et en ALD depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 sont incluses dans le dispositif. Nous ne pouvons pas couvrir l'ensemble des 10 millions de Français qui sont reconnus en affection de longue durée.

Au départ, les gens ne comprenaient pas ce choix. Nous avons essayé d'être pédagogues et de leur expliquer que nous étions dans un système assurantiel, et que nous priorisons les personnes nouvellement bénéficiaires du dispositif des ALD car l'AP proposée très tôt pour ce public-là est véritablement un facteur de réussite, tant dans l'engagement que dans le traitement.

Parmi nos bénéficiaires du dispositif, nous avons plus de femmes que d'hommes (68%) avec une moyenne d'âge de 57 ans. Les pathologies les plus fréquemment retrouvées chez nos bénéficiaires sont les cancers (39%), suivis du diabète (14%) et des affections psychiatriques (7%). Après nous retrouvons les affections neurologiques, la maladie de Parkinson, les maladies coronaires, les insuffisances cardiaques, les accidents vasculaires cérébraux.... Nous accompagnons l'ensemble de ces personnes.

Aujourd'hui il y a une loi santé extraordinaire et la Mutuelle des Sportifs s'y inscrit. Par contre qui parmi les 10 millions de personnes en ALD demande à être acteur de sa santé ? De pouvoir agir ?

Ces données sur les bénéficiaires et leur pathologie sont difficiles à obtenir. Nous avons des statistiques depuis 3 ans et nous constatons que les personnes souffrant d'un cancer sont les plus réceptives à l'idée d'agir sur leur santé. Nous avons des données probantes sur de nombreuses pathologies, mais les personnes atteintes d'un cancer y sont sans doute plus sensibles. C'est un travail réalisé en amont par les oncologues désormais, notamment par les équipes pluridisciplinaires au sein de pôles ou de structures hospitalières. Le sujet est abordé pour des personnes en traitement ou en rémission, mais il y a 5 ans personne n'en parlait.

### *Le député Belkhir Belhaddad a récemment exprimé des propositions<sup>1</sup> sur la question du financement du décret sport sur ordonnance. Il propose une prise en charge par la sécurité sociale des séances d'APA et une extension de la prise en charge complémentaire. Êtes-vous d'accord avec cela ?*

Nous avons été auditionnés également par monsieur Belkhir Belhaddad. Nous lui avons dit ce qui nous paraissait essentiel. Tout d'abord c'est important que l'article 144 de loi santé 2016 puisse arriver au moins aux oreilles des personnes concernées, que l'on puisse faire la promotion véritablement de l'APA comme thérapeutique car toutes les preuves sont là. Si l'on ne communique pas sur la loi, nous n'aurons personne. Or cela s'est accéléré sur notre service depuis la modernisation de la loi santé il y a un an. Nous avons dit également que les Français devraient être incités plus largement à rencontrer leur médecin et à faire un bilan pour pouvoir ensuite prétendre à une AP la plus adaptée possible.

Il y a un élément clé dans le décret que l'on ne voit pas trop mais qui nous paraît essentiel : c'est le rôle du médecin en lien avec l'enseignant en APA. Parmi tous les professionnels cités dans le décret, ce professionnel est à même de mettre en application les recommandations médicales. Il a une formation universitaire et il peut être le lien parfait entre une structure d'AP pérenne, entre les étapes 2 et 5 dont je vous parlais.

#### **Le saviez vous ?**

L'Onaps a présenté aux salariés, cadres et membres de la direction de l'entreprise RTE, les dangers de la sédentarité et de l'inactivité physique en milieu professionnel.

Pour toute demande ou renseignement concernant une intervention de l'Onaps, merci de nous écrire à [contact@onaps.fr](mailto:contact@onaps.fr)

1 [http://www2.assemblee-nationale.fr/content/download/63488/641692/version/1/file/Communication\\_missionflash-prescriptionactivite%20C3%A9sphysiques\\_18\\_01\\_31.pdf](http://www2.assemblee-nationale.fr/content/download/63488/641692/version/1/file/Communication_missionflash-prescriptionactivite%20C3%A9sphysiques_18_01_31.pdf)

Cet aspect du décret est peu visible, il faut que les Français aillent consulter et que les médecins puissent s'appuyer sur des services comme les nôtres et avoir à disposition des professionnels en APA reconnus afin qu'ils puissent mettre leurs patients dans de bonnes mains.

Si l'assurance maladie prend en charge le coût des séances, cela permettra de diminuer le reste à charge des Français et cela me paraît aller dans le bon sens. Nous comprenons parfaitement que l'État soit hésitant car avant de statuer sur la prise en charge financière, il est nécessaire de constituer des études plus approfondies et des cohortes de personnes en ALD avec et sans accompagnement. C'est d'ailleurs une étude que nous nous proposons de mener sur les trois ans à venir.

*Les mutuelles doivent-elles intégrer systématiquement le sport sur ordonnance dans tous leurs contrats ?*

**Retrouvez la réponse à la question ainsi que l'interview dans son intégralité : [www.onaps.fr/publications/la-parole-est-donnee/](http://www.onaps.fr/publications/la-parole-est-donnee/)**

## ON RESTE À LA PAGE ...

Retrouvez ici une liste non exhaustive de publications récentes qui nous semblent pertinentes et informatives en rapport avec le domaine de compétences de la personnalité interviewée dans « *La parole est donnée à* ». Bonne lecture !

### Décret Sport sur ordonnance

La loi de modernisation de notre système de santé a introduit la possibilité pour les médecins de prescrire une activité physique aux personnes souffrant d'une affection de longue durée.

Ce décret est complété d'une instruction interministérielle communiquée aux Agences régionales de santé (ARS) et aux Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) pour faciliter la mise en œuvre et l'accessibilité du dispositif dans les territoires.

L'instruction nous apprend que la prescription de l'activité physique sera faite sur un formulaire spécifique et pourra être dispensée par les professionnels de santé (masseurs-kinésithérapeutes, ergothérapeutes et psychomotriciens), les enseignants en activité physique adaptée ou encore les éducateurs sportifs.

[Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016](#)

[Instruction interministérielle n° DGS/EA3/DGESIP/DS/SG/2017/81 du 3 mars 2017](#)

### Sport santé sur ordonnance - Contexte et exemples de mise en œuvre.

A l'occasion des 2<sup>èmes</sup> assises du sport sur ordonnance à Strasbourg, le 12 octobre 2017, l'Onaps et le Pôle Ressources National Sport Santé Bien Être ont rédigé conjointement un rapport se décomposant en trois chapitres :

- la prescription d'activité physique adaptée par le médecin traitant pour les patients en affection de longue durée (ALD),
- les affections de longue durée,
- quelques expériences menées sur les territoires.

### Médicosport-santé, le dictionnaire à visée médicale des disciplines sportives

Dictionnaire à visée médicale des disciplines sportives, il est à la fois une aide pour orienter à la prescription d'activités physiques et sportives (APS) en tant que thérapie non-médicamenteuse et riche en informations pour établir des protocoles d'APS adaptés.

L'ouvrage, créé sous l'impulsion du Comité national Olympique et Sportif Français (CNOSF), contient un chapitre général de médecine du sport, un chapitre consacré à certaines pathologies et les protocoles qu'il convient de mettre en place, un chapitre sur les disciplines sportives et leurs intérêts thérapeutiques et enfin un lexique.



<http://cnosf.franceolympique.com/>



SPORT SANTÉ SUR ORDONNANCE  
CONTEXTE ET EXEMPLES DE MISES EN ŒUVRE  
OCTOBRE 2017

Document Élaboré par les Agences Régionales de Santé, les Centres Pratiques

<http://www.onaps.fr/>

### Besoin d'une séance de rattrapage ?

L'interview de **Marcos Weil**, paysagiste – urbaniste, directeur associé de la société Urbaplan et responsable Ressources Humaines et marché genevois est à retrouver sur : [www.onaps.fr/publications/la-parole-est-donnee/](http://www.onaps.fr/publications/la-parole-est-donnee/)

Les actualités publiées sur le site de l'Onaps qu'il ne fallait pas rater :

- [Semaine Olympique et Paralympique à l'école](#)
- [Opération « Sport féminin toujours »](#)
- [IKV dans la fonction publique, un premier bilan disponible](#)

## ACTUALITÉS DE L'ONAPS

### Au cœur de l'actualité : la vie de l'Onaps

#### • Réunion du Conseil d'orientation

La réunion du Conseil d'orientation de l'Onaps s'est tenue le 18 janvier au Ministère des Sports.

L'Onaps a le plaisir d'accueillir un **nouveau membre**, Frédéric Teze, adjoint au sous-directeur des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail, **Direction Générale du Travail**, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Après une présentation du rapport d'activité 2017, différents projets d'études ont été discutés et le programme 2018 acté, en conformité avec les missions de l'Onaps.

Ainsi, l'accent est mis en 2018 sur **l'activité physique et la sédentarité en milieu professionnel** avec l'organisation du colloque annuel sur ce thème (en janvier 2019) et la parution d'un état des lieux de l'activité physique et de la sédentarité chez les actifs.

La mission « **suivre et évaluer** » tiendra également un rôle prépondérant. En effet, cinq projets se poursuivent ou s'achèvent :

- Parcours ;
- Marchons dans nos campagnes ;
- Le sport santé en Hautes-Terres Communauté ;
- L'évaluation des actions de lutte contre l'obésité, l'inactivité physique et la sédentarité des jeunes de 12 à 25 ans. L'Onaps produira une analyse globale de cette dernière sur les trois années écoulées.
- Le recensement des dispositifs « Sport santé sur ordonnance », en partenariat avec le Pôle Ressources Sport Santé Bien-Être ;

Un nouvel outil, Motiv'air, verra le jour. Il s'agit d'un site internet évaluant les bénéfices et risques sanitaires ainsi que l'évaluation économique de la marche et du vélo.

Pas moins de cinq projets sont rattachés, à la mission « **proposer/réaliser** », dont la parution d'une nouvelle ligne de publication « Un pour tous et tout ce qui bouge ». Elle permettra de valoriser des actions mises en place sur l'ensemble du territoire national luttant contre la sédentarité et augmentant le niveau d'activité physique.

Enfin les volets « **approfondir, communiquer et valoriser** » du programme de travail ne seront pas en reste. Une nouvelle publication sous forme d'un recueil d'interviews viendra s'ajouter au bulletin « Debout l'info ! », à la lettre électronique et au site internet pour vous informer des thématiques en lien avec les missions de l'observatoire et de nos travaux.

[Télécharger le rapport d'activité 2017](#)

#### • Réunion du Comité scientifique

L'Onaps est ravi d'accueillir un nouveau membre, **Daniel Rivière**, professeur des Universités, praticien hospitalier et chef du service d'exploration de la fonction respiratoire et de médecine du sport, à l'hôpital Larrey, **Centre Hospitalier Régional de Toulouse**.

Le rapport d'activité 2017 sera remis au Comité scientifique lors de sa réunion annuelle qui se tiendra le 2 mai à Clermont-Ferrand.

### Au cœur de l'actualité : les travaux de l'Onaps

#### • Colloque Vieillir en santé

L'ensemble des présentations des intervenants du colloque « Vieillir en santé » ainsi que leur biographie sont toutes en ligne et disponibles !

Vous pouvez consulter également en accès libre une bibliographie à propos de la thématique, les images de la journée et la revue de presse.

Les interviews réalisées lors du colloque sont également en ligne.

<http://www.onaps.fr/colloques/colloque-2018-vieillir-en-sante-2/les-actes-du-colloque/>

#### • Report Card 2018

L'objectif de ce document de travail est de faire un état des lieux des niveaux d'activité physique et de sédentarité des enfants et adolescents français, de l'implication des institutions et du rôle de l'environnement pour favoriser l'activité physique et lutter contre la sédentarité.

Plusieurs partenaires se sont réunis pour établir le rapport dont l'Université Clermont Auvergne (Laboratoire AME2P/ UFR STAPS), l'Onaps et le Ministère des sports.

## Partenaires

- Sport et citoyenneté



- Mutuelle des Sportifs



## Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité

Université de médecine et des Professions paramédicales  
Laboratoire de physiologie et de biologie du sport  
28 place Henri Dunant BP38  
63 001 Clermont-Ferrand  
Cedex 1  
Tél : 04 73 17 82 19

Directrice de la publication :  
Corinne Praznoczy  
Rédactrice : Charlotte Pascal  
ISSN : 2494-565X

## Abonnement / Désabonnement

L'adresse de courriel que vous nous avez communiquée reste strictement confidentielle.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit aux abonnés à la lettre d'information électronique un droit d'accès et de rectification pour les informations les concernant.

Ce droit s'exerce auprès de l'Onaps : [contact@onaps.fr](mailto:contact@onaps.fr)

Le second Report Card est attendu pour l'été 2018 mais il n'est pas trop tard pour contribuer à l'élaboration de l'étude !

Participez au prochain Report Card en répondant aux questionnaires [ici](#) (parents) et [ici](#) (adolescents).

- **« Global active city » à disposition des villes pour promouvoir l'activité physique**

Le dernier article de l'Onaps met à l'honneur un nouveau dispositif accessible aux villes pour mettre en place des actions améliorant la santé des habitants et faisant la promotion de l'activité physique. Découvrez l'article [ici](#).

- **Au cœur de l'actualité : la participation à des groupes de travail**

- **Intégration de la Santé dans les Opérations d'Aménagement « ISadOrA »**

La seconde réunion de ce groupe de travail, mené par l'école des hautes études en santé publique et par la Fédération nationale des agences d'urbanisme s'est tenue le 6 mars à Paris. Celle-ci a permis de travailler sur les différentes étapes d'une opération d'aménagement et la prise en compte de la santé. L'Onaps a en particulier développé les éléments permettant de favoriser l'activité physique et de lutter contre la sédentarité.

- **Eco-mobilité scolaire (Vivacités Ile-de-France et Club des villes et des territoires cyclables)**

L'objectif de la première réunion du groupe de travail était d'impulser une dynamique de réseau autour de l'éco-mobilité scolaire pour promouvoir une mobilité autonome, active et écologique des enfants et des adolescents.

- **Concertation relative au Plan « Héritage et Société » du Centre national pour le développement du sport (CNDS)**

Un large panel d'acteurs tant du secteur public, institutionnel que du secteur privé, a été réuni pour élaborer et construire les modalités

d'attribution des actions qui seront soutenues dans le cadre du Plan sur le volet « Innovation sociale et la responsabilité environnementale et sociétale par le sport ».

## Au cœur de l'actualité : la veille intellectuelle

- **Enquête « Professionnel(le)s des Activités Physiques Adaptées, qui êtes-vous ? »**

La SFP-APA souhaite mettre à jour l'enquête de 2010 sur la formation, le parcours et l'exercice des professions APA. Le questionnaire s'adresse aux professionnels des Activités Physiques ou Sportives, qu'ils soient salariés ou indépendants.

Merci de prendre quelques minutes pour répondre au questionnaire [ici](#).

- **Nouveau site internet consacré aux environnements favorables à la santé**

Créé dans le cadre d'un programme Suisse "Ça marche! bouger plus, manger mieux", ce site a pour objectif de recenser et de promouvoir les mesures qui permettent de créer des environnements favorables à la santé.

Il s'agit d'une vraie mine d'informations avec de la documentation sur des mesures, des réalisations mais aussi des éléments sur comment agir concrètement, en intégrant par exemple l'activité physique dans les projets.

Marcos Weil, urbaniste, directeur de Urbaplan et invité du précédent numéro de l'Onaps de « La Parole est donnée à... » fait partie des experts contributeurs.



<https://www.environnements-sante.ch/>

Prochaine parution de la newsletter en **mai 2018**, avec l'interview d'**Aurélie Charasse**, Cadre technique national (CTN) sport adapté - Fédération Française du sport adapté (FFSA) - Ministère des sports